

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 83401720.4

⑤① Int. Cl.³: **F 41 G 1/38, F 41 G 1/06**

㉔ Date de dépôt: 30.08.83

㉓ Priorité: 14.09.82 FR 8215525

⑦① Demandeur: **SOCIETE D'EXPLOITATION COOPERATIVE DE LA MANUFACTURE D'ARMES ET DE CYCLES DE SAINT-ETIENNE (S.C.O.P.D. MANUFRACTANCE)**,
31-33, Cours Fauriel, F-42100 Saint-Etienne (FR)

④③ Date de publication de la demande: 21.03.84
Bulletin 84/12

⑦② Inventeur: **Dumas, Gérard**, 1, rue Souliary,
F-42100 Saint-Etienne (FR)

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

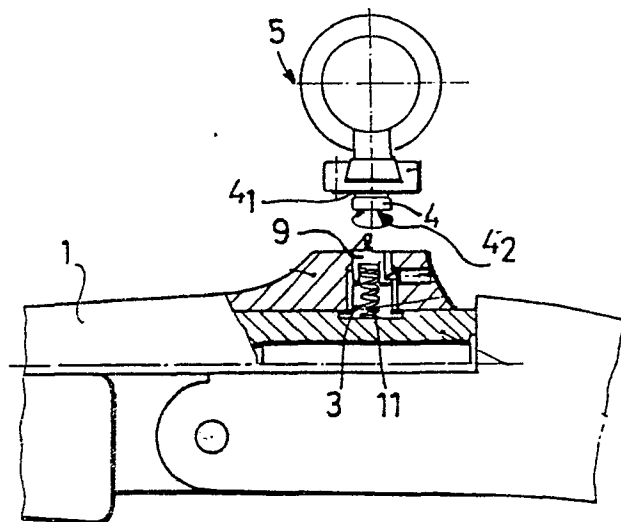
⑦④ Mandataire: **Rodhain, Claude et al, Cabinet Claude RODHAIN** 30, rue La Boétie, F-75008 Paris (FR)

⑤④ **Fusil à lunette de visée amovible.**

⑤⑦ L'invention concerne un fusil à lunette de visée amovible dont la fixation sur l'arme est réalisée par le jeu d'un pivot à excentrique s'engageant et se verrouillant, par simple rotation, dans un logement aménagé dans la «bande de battue» soudée sur le canon du fusil.

Le fusil selon l'invention est caractérisé en ce que le logement (3) du pivot (4) sert de chambre de guidage à une visière de hausse escamotable (9) susceptible de prendre deux positions, l'une effacée à l'intérieur du logement (3) sous la pression exercée par le pivot (4), lors de son introduction dans ledit logement, l'autre en saillie par rapport au canon dudit fusil après retrait de la lunette, la visière de hausse (9) passant automatiquement de la première à la seconde position sous l'impulsion d'un organe de poussée (11), et étant limitée dans sa course ascendante par des moyens de butée (91-12).

Fusil destiné indifféremment au tir avec ou sans lunette de visée.



"Fusil à lunette de visée amovible"

L'invention concerne un fusil à lunette de visée amovible dont la fixation sur l'arme est réalisée par le jeu d'un pivot à excentrique s'engageant et se verrouillant, par simple rotation, dans un logement aménagé dans la "bande de battue" soudée sur le canon du fusil.

Les lunettes de visée à pivot sont généralement fixées sur le fusil en deux points de leur longueur de manière à être orientées dans un plan rigoureusement parallèle à l'axe de symétrie du ou des canons de l'arme.

Dans cet esprit, la pièce métallique dénommée "bande de battue", soudée sur la partie supérieure du canon, comporte généralement, d'une part, un logement pour le pivot de la lunette de visée, et d'autre part, des rainures en forme de crans coniques définissant une sorte de queue d'aronde sur laquelle vient s'ancrer la lunette. La fixation d'une telle lunette de visée est simple, puisqu'il suffit d'introduire le pivot, (situé sous la lunette), dans le logement correspondant du fusil (en prenant soin lors de cette introduction d'orienter la lunette de visée dans un plan perpendiculaire au canon de l'arme), puis de faire pivoter, (après introduction du pivot), la lunette de 90°, de manière à verrouiller le pivot, (qui possède un excentrique), dans son logement correspondant. Dans cette position, la lunette de visée est alignée rigoureusement dans le plan longitudinal de l'arme et sa fixation définitive est obtenue par un verrou venant par simple basculement s'ancrer dans l'une des rainures de la queue d'aronde prévue sur la bande de battue, à l'opposé du pivot.

Ce système de fixation classique ne mérite pas plus de développement, puisqu'il n'interfère pas directement avec l'objet de l'invention. En effet, ce n'est pas le type de fixation qui est ici en cause, mais le problème lié à l'utilisation de l'arme après retrait de la lunette de visée. Il s'avère en effet que le fusil est pratiquement inexploitable, en l'absence de lunette, tout au moins pour du tir de précision.

En effet, l'arme ne peut être utilisée, au mieux, (lorsque la lunette a été retirée), qu'au jugé, puisque l'utilisateur ne dispose plus de visière de hausse, organe indispensable pour, permettre la visée, en alignement avec le guidon, (cran en saillie sur l'extrémité avant du canon).

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient et concerne un fusil pouvant être utilisé indifféremment avec ou sans lunette de visée, le premier cas étant réservé au tir de précision, et le second (sans lunette) pour le tir à l'épaulée classique.

L'invention concerne donc un fusil à lunette de visée amovible, caractérisé en ce que le logement réservé au pivot de la lunette sert de chambre de guidage à une visière de hausse escamotable susceptible de prendre deux positions, l'une effacée à l'intérieur du logement sous la pression du pivot, (lorsque la lunette de visée est fixée sur le fusil), l'autre en saillie sur le fusil, (lors du retrait de la lunette), la visière de hausse passant automatiquement de la première à la seconde position, lors du retrait de la lunette de visée, sous l'impulsion d'un organe de poussée, mais étant limitée dans sa course ascendante par des moyens de butée. Ainsi, l'enlèvement de la lunette de visée correspond à la mise en oeuvre simultanée d'une visière de hausse rendant l'arme immédiatement opérationnelle pour le tir précis à l'épaulée. D'autres caractéristiques ressortiront de la description ci-après et des dessins annexés, qui se réfèrent à un mode de réalisation non limitatif de l'invention, dessins dans lesquels :

- la fig. 1 est une vue partielle en plan d'un fusil équipé d'une lunette de visée classique ,
- la fig. 2 est une vue de droite de la fig. 1 ,
- la fig. 3 est une vue en coupe agrandie du logement réservé au pivot de la lunette ,
- la fig. 4 est une vue en plan montrant la lunette prête à être fixée sur l'arme par introduction de son pivot dans son logement correspondant ,

- la fig. 5 est une vue de droite de la fig. 4 après suppression de la lunette.

De façon classique, comme indiqué précédemment, l'arme qui peut être un fusil à répétition ou à alimentation automatique, comprend sur la pièce métallique 1 de forme allongée, dénommée de façon usuelle " bande de battue " et fixé sur le canon 2 de l'arme, un logement 3 de forme rectangulaire dans lequel viendra se verrouiller le pivot 4 (fig.4) de la lunette de visée 5. Le pivot 4 est en effet de section rectangulaire, de façon à ne pouvoir être introduit dans le logement 3 que lorsque la lunette 5 est orientée dans un plan perpendiculaire au canon 2 de l'arme, comme illustré en fig.4. Ce pivot comporte une arête supérieure 4₁ chanfreinée qui viendra se verrouiller (après rotation de 90° de la lunette), sous un siège conique 3₁ (fig.3) ménagé dans le logement 3 de la bande de battue. Dans la position illustrée en fig.4, le pivot a une largeur sensiblement égale à celle du logement, mais lorsque la lunette a été déplacée angulairement pour passer de la position illustrée en fig.4 à celle visible en fig.1, le pivot 4 se trouve verrouillé dans son logement puisque sa longueur est supérieure à sa largeur. Il s'agit ainsi d'un pivot de type à excentrique, bien connu pour ce genre d'accouplement à verrouillage automatique.

Lorsque la lunette de visée est dans la position visible en fig.1, on assure sa fixation définitive sur la bande de battue, à l'aide d'un verrou 6 se présentant sous la forme d'une molette basculante pourvue d'une patte de préhension 7, l'extrémité 6₁ de cette molette étant biseautée pour venir se loger dans l'une des rainures 8 en forme de queue d'aronde réalisée sur chacun des deux cotés de la bande de battue 1.

La caractéristique de l'invention réside dans le fait que le logement 3 réservé au pivot de la lunette de visée, contient une visière de hausse 9 (fig. 3 et 4) se présentant sous la forme d'un bloc parallélépipédique pourvu en son centre d'un trou borgne 10 dans lequel est logé un ressort spiralé 11,

0103510

dont l'une des deux extrémités est en appui sur le fond de ce trou borgne 10, l'autre extrémité étant, quant à elle, en appui sur le fond 3₂ du logement 3 du pivot. Ainsi le logement 3 sert de chambre de réception à la visière de hausse 9 et ses parois verticales servent quant à elles de parois de guidage pour la course ascendante et descendante de la dite visière, laquelle a évidemment des dimensions correspondants à la forme rectangulaire du logement 3 du pivot.

La visière de hausse est limitée dans sa course ascensionnelle, provoquée par la détente du ressort 11, par des moyens de butée 12 constitués, dans le mode de réalisation représenté, par un ergot ou par une vis pointeau faisant légèrement saillie à l'intérieur du logement 3, cette butée étant située sur le trajet d'un épaulement 9₁ bordant l'une des arêtes inférieures de la visière de hausse 9.

Le retrait de la lunette de visée 5 (par neutralisation du verrou 6 et pivotement à angle droit de la lunette) provoque l'entrée en saillie de la visière de hausse 9, sous l'impulsion de la détente du ressort 11, la dite visière se déplaçant vers l'extérieur de la bande de battue 1 jusqu'à ce que son épaulement 9₁ vienne en butée contre l'ergot 12 qui limite, comme indiqué précédemment, sa course ascensionnelle. Dans cette position, le cran de visée 9₂ (fig.5) de la visière de hausse 9 fait saillie par rapport à la bande de battue 1, définissant ainsi la ligne de mire avec le guidon de l'arme (non visible sur le dessin). Dans cet état, l'arme peut par conséquent être utilisée avec précision pour le tir à l'épaulée.

Lorsque l'on fixe à nouveau la lunette de visée sur l'arme, le pivot 4 provoque automatiquement l'effacement de la visière de hausse, lors de son introduction dans le logement 3, par compression du ressort 11, comme on le voit sur le fig.1. Dans cet état, la face intérieure du pivot est en appui sur le bord supérieur du cran de visée 9₂ et maintient ainsi la visière de hausse en position escamotée et le ressort 11 en position comprimée.

REVENDICATIONS

1°) Fusil à lunette de visée amovible dont la fixation est réalisée par le jeu d'un pivot, du type excentrique, s'engageant et se verrouillant dans un logement ménagé dans la "bande de battue" soudée sur le canon du fusil, caractérisé en ce que le logement (3) du pivot (4) sert de chambre de guidage à une visière de hausse escamotable (9) susceptible de prendre deux positions, l'une effacée à l'intérieur du logement (3) sous la pression exercée par le pivot (4) lors de son introduction dans ledit logement, l'autre en saillie par rapport au canon dudit fusil après retrait de la lunette, la visière de hausse (9) passant automatiquement de la première à la seconde position sous l'impulsion d'un organe de poussée (11), et étant limitée dans sa course ascendante par des moyens de butée (9₁-12).

2°) Fusil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la visière de hausse escamotable (9) est constituée d'un bloc métallique de forme sensiblement parallélépipédique, ledit bloc comportant un logement vertical (10) dans lequel est logé un ressort (11), travaillant en compression et en appui sur le fond (3₂) du logement (3) du pivot, ce bloc comportant par ailleurs le long de l'une de ses arêtes inférieures, un épaulement externe (9₁) venant en contact avec les moyens de butée (12), lorsque la visière de hausse est en position d'utilisation.

3°) Fusil selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de butée sont constitués d'un ergot (12) faisant saillie à l'intérieur du logement (3) du pivot, celui-ci étant solidaire d'une vis, accessible de l'extérieur, et étant située sur le trajet de l'épaulement (9₁) de la visière de hausse (9).

4°) Fusil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la visière de hausse (9) comporte un cran de visée (9₂) faisant saillie sur la face supérieure du bloc métallique constituant ladite visière, le pivot de la lunette venant en appui sur ce cran de visée lors de son introduction dans son logement correspondant, de manière à effacer la visière de

0103510

hausse à l'intérieur dudit logement, et à la maintenir dans cette position escamotée correspondant à l'écrasement du ressort par verrouillage sur le fusil.

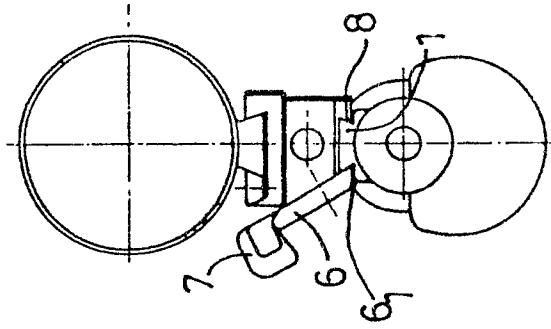


FIG. 2

FIG. 5

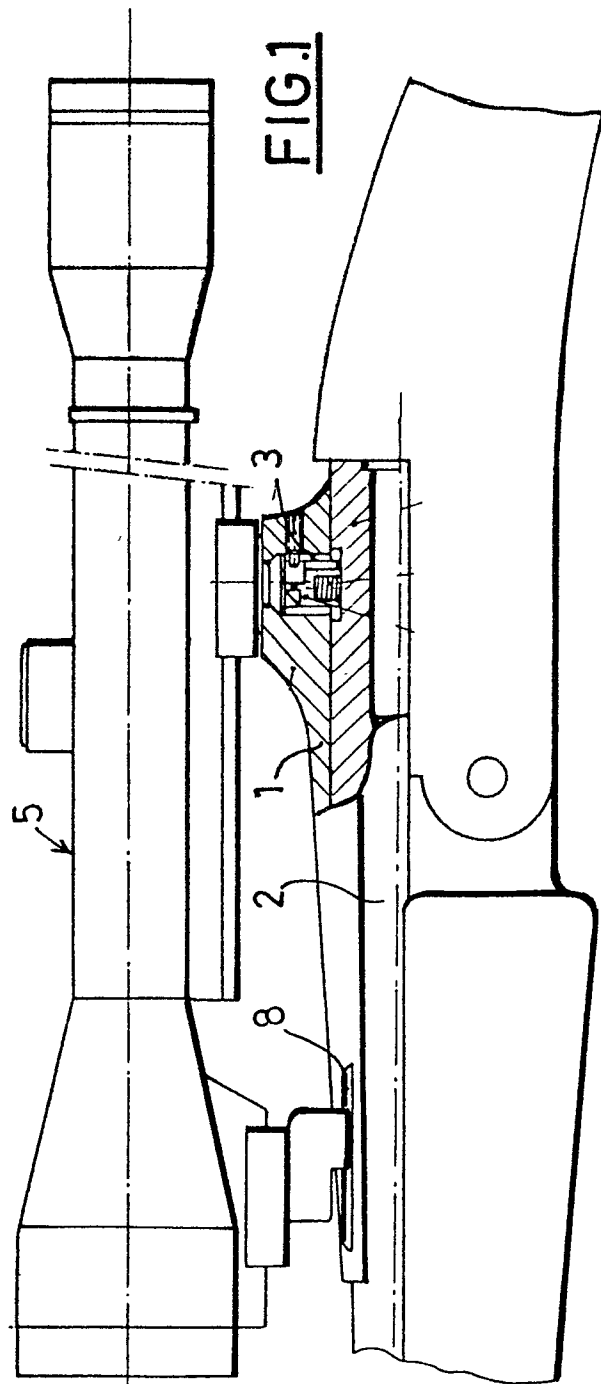
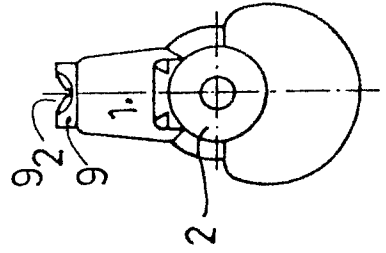


FIG. 1

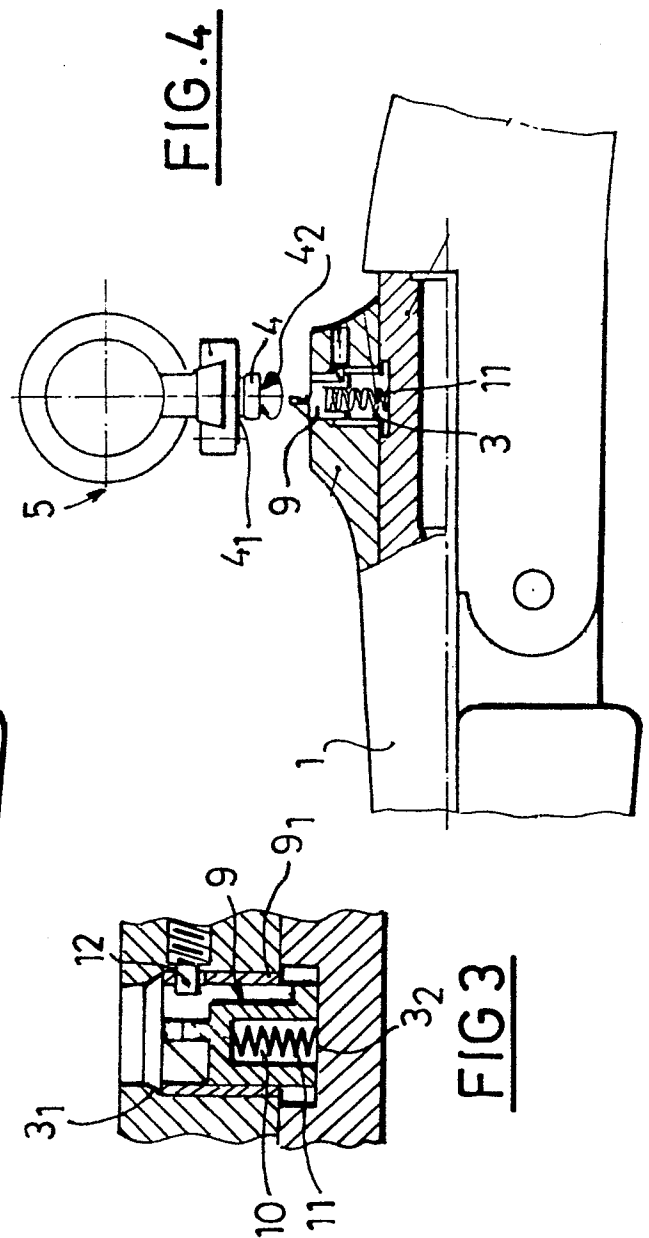


FIG. 4

FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0103510

Numéro de la demande

EP 83 40 1720

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	US-A-4 026 055 (WEAST) * Figures 1,2 *		F 41 G 1/38 F 41 G 1/06
A	FR-A- 534 567 (DECLAYE) * Figures 10,11 * -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			F 41 G
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10-11-1983	Examineur WETZEL H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	